

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3693)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 52

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 42

Substituer aux alinéas 4 à 9 les quatre alinéas suivants :

« 2° L'article L. 821-2, dans sa rédaction résultant de l'article 6 de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes est ainsi modifié :

« a) À la première phrase du douzième alinéa, après le mot : « conseil », sont insérés les mots : « est nommé par décret du Président de la République. Il » ;

« b) Après le mot : « décret », la fin de la première phrase du treizième alinéa est supprimée ;

« 2 bis° L'article L. 821-3-2 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à prendre en compte l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes qui a en partie recodifié le code de commerce.